



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

ARRÊTÉ du 27 AOUT 2013

portant composition du jury de l'examen professionnel complémentaire pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales au titre de l'année 2013

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2006-1818 du 23 décembre 2006 portant création du corps des attachés d'administration des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel complémentaire pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel complémentaire pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales, organisé au titre de l'année 2013, est fixée ainsi qu'il suit :

M. Jean-Pierre HOSS

Conseiller d'Etat honoraire, Président

Mme Anaïs BRÉAUD

Administratrice civile au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

| | |
|-----------------------|--|
| M. Didier COUTEAUD | Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Dordogne |
| M. Hervé DROAL | Administrateur civil, chargé de mission au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales |
| Mme Claude GUILLARD | Secrétaire générale de l'agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais |
| Mme Virginie LEHEUZEY | Administratrice civile, cheffe du bureau des prestations familiales et des aides au logement à la direction de la sécurité sociale |
| M. Loïc POCHÉ | Responsable de l'unité territoriale des Vosges, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Lorraine |
| Mme Pascale RODRIGO | Responsable de l'unité territoriale de Corrèze, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin |
| Mme Anne SIPP | Administratrice civile, chargée de mission à la direction générale du travail |

Article 2

Cet examen professionnel est classé dans le groupe I.

Article 3

Le directeur des ressources humaines par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **27 AOUT 2013**

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Pour le ministre et par délégation par empêchement
de la sous-directrice des emplois et des compétences
Le chef du bureau du recrutement
Eric MIGEVANT

